

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs
de Tennis De la Somme
S/C de Mesdames et Messieurs les
correspondant(e)s des Clubs de Tennis de la
Somme

Amiens, le 18 août 2023

N/Réf : OK/VF/CD/
Objet : **Challenge par équipes Seniors Automne / Hiver – Saison 2024**

Mesdames, Messieurs,

A la suite de notre courrier transmis le 5 juillet 2023, vous trouverez ci-après les informations sur le calendrier définitif.

Les inscriptions seront ouvertes sur ADOC à compter de lundi 21 août 2023.

Pour rappel, la composition des divisions est la suivante :

Dames	Messieurs
D1 : 1 poule de 6 équipes	D1 : 2 poules de 6 équipes
D2 : 2 poules de 6 équipes	D2 : 4 poules de 6 équipes
D3 : 3 poules de 6 équipes	D3 : 6 poules de 6 équipes
D4 : des poules de 5 ou 6 équipes	D4 : des poules de 5 ou 6 équipes
(Nouveau) D5 : équipes à poids « 4 ^{ème} série »	(Nouveau) D5 : équipes à poids « 4 ^{ème} série »

Vous trouverez en pièces jointes la liste prévisionnelle des équipes pré-engagées par division faisant suite aux résultats définitifs des divisions du challenge départemental 2022/2023.

Cette composition pourrait évoluer dans toutes les divisions en fonction des inscriptions finales.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions relatives à l'organisation de l'épreuve (réengagement selon le niveau de vos équipes, classement à utiliser, règles sanitaires, ...).

Organisation et règlement :

Calendrier validé

Remarque : les rencontres seront décalées à 14h en cas de rencontre prioritaire de championnat régional Senior Plus, une liste des rencontres concernées sera transmise.

Dames (rencontres à 9h00) :

Dimanches 15 octobre, 5, 12 et 26 novembre, 10 décembre 2023, en alternance avec l'épreuves Messieurs et le championnat régional Senior Plus Dames

Possibilité de jouer samedi ou dimanche après-midi ou dimanche sur le même club receveur avec accord des 2 capitaines d'équipes et/ou présidents de clubs

Date limite de prise de licence : samedi 14 octobre 2023 (veille de la 1^{ère} journée)

Messieurs (rencontres à 9h00) :

Dimanches 8 et 22 octobre, samedi 11 et dimanche 19 novembre, dimanche 3 décembre 2023, en alternance avec l'épreuve Dames et le championnat régional Senior Plus Messieurs

Possibilité de jouer samedi ou dimanche après-midi sur le même club receveur avec accord des 2 capitaines d'équipes et/ou présidents de clubs

Date limite de prise de licence : samedi 7 octobre 2023 (veille de la 1^{ère} journée)

Interpoules :

Les dimanches 14, 21 et 28 janvier 2024

Divisions et niveaux **(Nouveau) Dames / Messieurs :**

Une différence de niveaux des équipes a été constatée en dernière division D4 lors de la précédente édition.

A la suite de la période d'engagements (août/septembre 2023) avec fiche équipe obligatoire, **une division supplémentaire et spécifique sera mise en place avec les équipes inscrites à poids « global » 4^{ème} série.** Sur la base du classement mensuel de septembre 2023, le poids minimum devra être à 26 (équivalent 2 x 30/1) pour les Dames et à 39 (équivalent 3 x 30/1) pour les Messieurs, aucun classé(e) 30 et + ne sera autorisé(e) dans la fiche équipe à saisir obligatoirement à l'inscription.

La Commission Seniors se réserve le droit de procéder à un ajustement des limites de classement - maxi 30/3 Dames sous réserves - à la suite des engagements des équipes.

Format des rencontres

Dames (équipe de **2 à 4 joueuses**) :

2 simples (format 1) et 1 double à **2 points** (format 2 avec AD et SJD au 3^{ème} set) pour toutes les divisions ; ordre des matchs = S2-S1-D

Messieurs (équipe de **3 à 4 joueurs**) :

2 simples (format 1) et 1 double à **2 points** (format 2 avec AD et SJD au 3^{ème} set) pour toutes les divisions ; ordre des matchs = S2-S1-D

Modalités d'engagements :

Les clubs doivent confirmer ou inscrire leurs équipes pour le challenge départemental par équipes Seniors Automne / Hiver 2024 via ADOC.

La fiche équipe est obligatoire pour toutes les divisions Dames/Messieurs :

- **2 joueuses minimum pour les équipes Dames,**

- **3 joueurs minimum pour les équipes Messieurs.**

Pour enregistrer une joueuse ou un joueur, il faut impérativement que la licence 2024 soit validée (voir ci-après pour la période de saisie).

La constitution des poules sera réalisée selon la méthode par poids des équipes.

Pour pouvoir saisir des informations, l'utilisateur doit avoir une fonction dans son club ; il se connecte grâce à ses codes de « TenUP ».

Période des engagements d'équipes : ouverture à partir du lundi 21 août 2023 jusqu'au mardi 12 septembre 2023 dernier délai.

Période de saisie des fiches équipes : la 1^{ère} période est identique à celle des engagements, puis une 2^{ème} période aura lieu à partir du jeudi 21 septembre 2023 jusqu'au jeudi 5 octobre 2023 pour les Messieurs et jusqu'au jeudi 12 octobre 2023 pour les Dames afin de vous permettre de modifier la fiche avec des compétiteurs dont la prise de licence 2024 sera faite après le 12 septembre 2023.

La fiche équipe ne sera plus modifiable par la suite. Les 2 meilleures joueuses et les 3 meilleurs joueurs désignés de vos équipes 1^{ère} seront considérés comme titulaires et « brûlés » de cette équipe.

Règlement des droits d'engagement : 42 € par équipe engagée

 Par virement bancaire au CDST (RIB à demander par courriel au secrétariat)

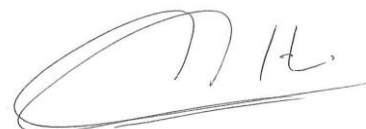
 Par chèque bancaire à l'ordre du CDST et à adresser au COMITE SOMME TENNIS,

Mise en ligne du championnat : entre 20 et 25 septembre 2023.

En vous remerciant à l'avance de votre participation à cette compétition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.



Olivier KABAN
Président de la Commission Seniors



Christian DENIS
Président du CDST